



# Assemblée générale

Soixante et unième session

Documents officiels

Distr. générale  
12 février 2007  
Français  
Original : anglais

---

## Deuxième Commission

### Compte rendu analytique de la 26<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 8 novembre 2006, à 10 heures

*Présidente* : Mme Intelmann ..... (Estonie)

## Sommaire

Point 69 de l'ordre du jour : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale (*suite*)

b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (*suite*)

Point 56 de l'ordre du jour : groupes de pays en situation particulière

a) Troisième conférence des nations unies sur les pays les moins avancés

b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport de transit

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

06-60771 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

**Point 69 de l'ordre du jour : renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des nations unies, y compris l'assistance économique spéciale (suite)**

**b) Assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions (suite)**  
(A/C.2/61/L.10/Rev.1 et L.8/Rev.1)

*Projet de résolution sur l'assistance internationale pour le redressement économique de l'Angola.*

1. **Mme Manuel** (Angola), présentant le projet de résolution A/C.2/61/L.10/Rev.1, dit qu'il y a quatre ans, l'Angola a présenté un projet de résolution demandant une assistance internationale pour lui permettre de faire face à la catastrophe humanitaire provoquée par 30 ans de conflit armé. Aujourd'hui, la réalité est bien différente. Des progrès importants ont été accomplis en matière de déminage et le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants, des réfugiés et des personnes déplacées est pratiquement terminé. Par ailleurs, le pays a engagé un dialogue national et des réformes nationales en vue de renforcer ses institutions démocratiques et mobilise des ressources aux fins de la mise en place, de la reconstruction et de la remise en état de ses infrastructures socioéconomiques. À cet égard, l'intervenante prend acte de l'importante contribution de la coopération Sud-Sud.

2. Enfin, l'intervenante annonce que l'Afrique du Sud, l'Allemagne, l'Argentine, le Botswana, la Chine, Madagascar, le Malawi, Maurice, la Namibie, la République démocratique du Congo, Timor-Leste, le Togo et la Turquie souhaitent se porter co-auteurs du projet de résolution.

*Projet de résolution sur l'assistance économique spéciale aux Philippines*

3. **La Présidente** invite la Commission à prendre une décision concernant le projet de résolution A/C.2/61/L.8/Rev.1, qui n'a pas d'incidence sur le budget-programme.

4. Elle informe la Commission que l'Afrique du Sud, l'Angola, le Brésil, le Cap-Vert, la Grenade, la Guinée, Haïti, le Honduras, l'Italie, la Jamahiriya arabe libyenne, le Nigéria, l'Ouzbékistan, Timor-Leste, la

Tunisie et la Turquie se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

5. En l'absence d'objection, elle considérera que la Commission souhaite adopter le projet de résolution A/C.2/61/L.8/Rev.1.

6. *Il en est ainsi décidé.*

**Point 56 de l'ordre du jour : groupes de pays en situation particulière (A/61/486)**

**a) Troisième Conférence des nations unies sur les pays les moins avancés** (A/61/82-E/2006/74 et Corr.1, A/61/117, A/61/162, A/61/173 et Corr.1, et A/61/323)

**b) Mesures spécifiques répondant aux besoins et problèmes particuliers des pays en développement sans littoral : résultats de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport de transit** (A/61/126, A/61/181 et A/61/302)

7. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint, Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), présentant le quatrième rapport annuel du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010 (A/61/82-E/2006/74), indique que le rapport fournit des données par pays mises à jour. Comme ce rapport a fait l'objet d'un examen approfondi au cours de la session de fond du Conseil économique et social de juillet 2006, l'intervenant parlera surtout de ce qui s'est passé depuis, en particulier du consensus qui s'est dégagé au sujet du rapport détaillé du Secrétaire général sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action (A/61/73), examiné lors de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, en septembre 2006. La Déclaration adoptée à la Réunion de haut niveau (A/61/323, annexe) réaffirme que le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés adopté à Bruxelles jette les bases d'un partenariat mondial renforcé entre ces pays et leurs partenaires de développement. Les participants ont renouvelé leur engagement à poursuivre les objectifs et buts du Programme d'action, soulignant

que la réalisation de ces objectifs et buts passe nécessairement par la concrétisation rapide des sept engagements du Programme d'action. Ils ont conclu que, malgré quelques progrès, la situation socioéconomique des pays concernés restait précaire et exigeait la poursuite des efforts et que, compte tenu des tendances actuelles, un grand nombre de ces pays n'atteindrait probablement pas les buts et objectifs définis dans le Programme d'action. La Déclaration réaffirme que la responsabilité du développement des pays les moins avancés (PMA) incombe avant tout à leurs gouvernements et elle appelle les partenaires de développement des PMA à continuer d'appuyer leurs efforts, avec l'aide du système des Nations Unies. Les participants ont accueilli favorablement l'élaboration de la Stratégie de Cotonou pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, qui est une initiative dirigée et prise en main par les pays eux-mêmes.

8. Le Programme d'action de Bruxelles est une stratégie complète de réduction de la pauvreté et de développement spécialement adaptée aux besoins spécifiques des pays cibles. C'est le tout premier programme axé sur des résultats concrets, et il inclut 30 objectifs de développement internationaux assortis de délais et mesurables, qui non seulement fournissent des repères pour le suivi des progrès mais qui constituent également des outils efficaces de planification, de prise de décisions, de réforme institutionnelle et de mobilisation des ressources. Par cette Déclaration, les PMA se sont engagés à réaliser un taux de croissance du PIB de 7% par an; or, bien qu'une croissance moyenne de 5,5% par an ait effectivement été enregistrée, elle n'a pas entraîné de réduction sensible de l'extrême pauvreté qui sévit dans ces pays et qui touche plus de 50% de la population. Toutefois, les indicateurs sociaux s'améliorent, notamment pour ce qui est de l'enseignement primaire pour tous et de l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire; la prévention et le traitement du VIH/sida exigent encore des investissements importants. Par ailleurs, on note une augmentation du volume de l'Aide publique au développement (APD) et de l'aide non liée, et on peut espérer que l'efficacité de l'aide ira en s'améliorant, grâce en particulier aux nouvelles modalités de mobilisation de ressources. Si les donateurs tiennent leurs promesses relatives à l'APD, à l'allègement de la dette et à l'accès aux marchés, la réalisation des objectifs du Programme d'action de Bruxelles s'en trouvera nettement facilitée. Des

avancées ont également été faites dans la recherche de solutions aux questions décisives de la gouvernance, avec le soutien du système des Nations Unies.

9. Le rapport de Secrétaire général souligne que l'efficacité de la mise en œuvre du Programme d'action de passe par un renforcement de la prise en main du Programme par les pays, un partenariat véritable, une approche intégrée, une révision de l'accès aux marchés et l'orientation vers des résultats concrets. En outre, l'examen, qui porte sur cinq ans, met l'accent sur l'importance du rôle des Coordonnateurs résidents des Nations Unies, l'augmentation de l'APD, le renforcement de l'autonomie des femmes et le développement des infrastructures. Les consultations interinstitutions périodiques tenues durant la préparation de l'examen ont mené à la création d'un Groupe consultatif interinstitutions, qui devrait tirer parti des effets de synergie considérables créés par l'intégration du Programme d'action de Bruxelles aux programmes de travail des organismes des Nations Unies et d'autres organismes multilatéraux. Enfin, l'intervenant appelle l'attention de la Commission sur les conclusions et recommandations figurant dans la section III du rapport.

10. Présentant ensuite le rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action d'Almaty (A/61/302), l'intervenant dit qu'il s'agit du premier rapport sur les mesures particulières prises dans le cadre des cinq priorités du Programme d'action. Le rapport montre que la faiblesse des résultats économiques des pays en développement sans littoral est indissociable des facteurs géographiques. Le passage des frontières, l'éloignement excessif des principaux marchés, la lourdeur des procédures douanières et l'insuffisance des équipements augmentent considérablement les coûts du commerce, tandis que les coûts élevés du transport réduisent les flux commerciaux, au détriment du PIB, et risquent de favoriser l'inflation.

11. Au titre de la Priorité 1 du Programme d'action, intitulée « Programmes fondamentaux liés aux politiques de transit », les pays en développement sans littoral et de transit poursuivent l'application des mesures de réforme des politiques de transit, en renforçant en particulier les cadres juridiques qui régissent le transport de transit. Plusieurs accords bilatéraux, sous-régionaux et régionaux ont été conclus à cet effet et des dispositions ont été prises pour mettre

en vigueur les principales conventions internationales, telles que la Convention douanière relative au transport international de marchandises sous le couvert de carnets TIR. En Afrique australe, le secteur privé joue un rôle important dans ce domaine et en Afrique en général, des organismes d'intégration régionale facilitent l'application d'une stratégie de mise en place de couloirs de transit et le suivi du bon fonctionnement de ces couloirs.

12. L'insuffisance des équipements, objet de la Priorité 2 du Programme, continue d'entraver gravement le progrès des pays en développement sans littoral et leur intégration à l'économie mondiale. La Banque mondiale, les banques régionales de développement et les commissions régionales des Nations Unies relèvent le défi et participent activement au développement du transport de transit. En outre, les ministres des transports des pays d'Asie et du Pacifique tiennent actuellement une réunion sur le développement du secteur des transports des pays d'Asie.

13. Le rapport insiste tout particulièrement sur la Priorité 3, intitulée « Commerce international et facilitation du commerce ». Les procédures douanières et le transport représentent la plus large part des coûts du commerce extérieur et pèsent plus lourd que les droits sur l'importation de biens sur le budget des pays en développement sans littoral qui, tout comme les pays en développement de transit, doivent prendre des mesures énergiques pour desserrer les goulets d'étranglement.

14. Les mesures d'appui international constituent une autre priorité du Programme. Le rapport indique que près de 7 % de la totalité de l'APD reçue par les pays en développement sans littoral en 2004 ont été consacrés aux équipements de transport, d'entreposage et de communication. Les institutions des Nations Unies et d'autres organismes internationaux continuent de fournir dans une mesure considérable des ressources et des services spécialisés, et le Bureau du Haut Représentant a effectué un travail important de mobilisation et de coordination de la mise en oeuvre du Programme par les organismes internationaux et régionaux de financement et de développement. Enfin, l'intervenant appelle l'attention de la Commission sur les conclusions et recommandations figurant dans la section IV du rapport.

15. **M. Kittikhoun** ( République démocratique populaire lao) dit qu'au cours des trois ans qui ont suivi l'adoption du Programme d'action d'Almaty, des progrès ont été accomplis dans les pays en développement sans littoral, dont le PIB par habitant n'a cessé de croître depuis 2004. Toutefois, d'une manière générale, ces pays restent faibles et vulnérables en raison du double problème de la distance et du passage des frontières. Une part importante des recettes d'exportation sert à financer les coûts du transport et de l'assurance, et les pays sans littoral restent tributaires de leurs relations avec les pays de transit. En prévision de l'examen à mi-parcours proposé par le Groupe des 77 et de la Chine, l'intervenant dit que cet examen devrait avoir un caractère global, impliquant les pays sans littoral et les pays de transit ainsi que la communauté internationale et ne pas se limiter à l'évaluation des progrès accomplis mais permettre de définir les nouvelles lignes d'action à adopter pour l'avenir.

16. **M. Naeemi** (Afghanistan) dit que le rapport sur le Programme d'action d'Almaty, aussi utile et détaillé qu'il soit, passe sous silence la question de l'insécurité, qui met en évidence le lien entre la paix et le développement.

17. **M. Ehouzou** (Bénin) dit que, cinq ans après l'adoption du Programme d'action de Bruxelles, la situation des PMA reste précaire. Il faut que la communauté internationale augmente son soutien financier. Il faudrait mettre en place à l'intention des institutions de Bretton Woods une nouvelle stratégie de mobilisation de ressources aux fins du développement des infrastructures; en outre, il faudrait se pencher plus attentivement sur le lancement de projets de microfinancement.

18. **M. Sunaga** (Japon) note que, bien que l'on espère voir une forte augmentation du volume de l'APD en faveur des pays les moins avancés, il semble encore qu'un grand nombre d'entre eux ont peu de chances d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international. Il serait intéressant de savoir s'il existe réellement un lien de cause à effet entre ces deux facteurs.

19. **Mme Patiño** (Paraguay), appuyée par **M. Murillo Carrasco** (Bolivie), dit que le rapport sur le Programme d'action en faveur des pays en développement sans littoral couvre de nombreuses questions, mais qu'il n'accorde aucune attention

particulière à la situation des pays sans littoral d'Amérique latine. Elle déplore cette omission et demande au Secrétaire général adjoint ses commentaires à ce sujet.

20. **M. Chowdhury** (Secrétaire général adjoint, Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), en réponse aux questions et aux observations des membres de la Commission, dit qu'il reste beaucoup à faire pour résoudre le problème des distances auquel se heurtent les pays en développement sans littoral, problème évoqué par le représentant de la République démocratique populaire lao. C'est pourquoi, personnellement, il accueille avec satisfaction la proposition en faveur d'un examen, portant sur cinq ans, de l'application du Programme d'Action d'Almaty, en 2008, car cet examen permettrait à son Bureau de faire le point des réalisations et les ajustements requis par l'évolution de la coopération internationale en matière de développement. Son Bureau serait heureux de faciliter la préparation de cet examen.

21. L'intervenant souscrit entièrement aux vues du représentant de l'Afghanistan en ce qui concerne le lien entre la paix et le développement. En réponse à la demande d'informations complémentaires sur la stratégie de mobilisation de ressources émanant du représentant du Bénin, il explique que la mobilisation de ressources est l'un des buts de l'examen à mi-parcours du Programme d'action, ainsi que l'un des principaux objectifs de son Bureau. L'APD en faveur des pays les moins avancés a connu une hausse importante depuis cinq ans. Même si cette augmentation peut être imputée pour une large part à l'annulation de la dette et à l'aide humanitaire, le fait que les gouvernements de ces pays sont déchargés du service de la dette ou du financement des coûts des secours en cas de catastrophe sur leurs propres budgets implique qu'ils peuvent consacrer davantage de ressources aux initiatives nationales de développement.

22. L'investissement étranger direct dans les PMA a également progressé, mais pas suffisamment pour accélérer la croissance des industries et des infrastructures. C'est pourquoi il faut encore accroître l'aide à la mise en place des infrastructures. A cet effet, le Bureau du Haut Représentant rencontre régulièrement la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement.

23. Dans le système des Nations Unies, le Fonds d'équipement des Nations Unies est l'institution essentiellement chargée de promouvoir le microcrédit dans les PMA, et 28 PMA bénéficient déjà de programmes de microfinancement. On espère que, d'ici à 2010, des programmes de ce type seront en place dans 40 pays. Il y a deux ans, le Bureau du Haut Représentant a fait pression sur les donateurs pour les convaincre d'augmenter leurs contributions au Fonds d'équipement des Nations Unies, avec lequel il travaille en étroite collaboration, afin d'encourager l'extension des programmes de microcrédit dans les PMA.

24. L'intervenant estime que toute stratégie de mobilisation de ressources devrait prévoir des relations bilatérales avec les donateurs et devrait s'étendre aux organismes régionaux et à d'autres organismes des Nations Unies. Ainsi que le représentant du Japon l'a fait observer, tous les fonds et programmes des Nations Unies ont augmenté les ressources destinées aux PMA depuis l'adoption du Programme d'action de Bruxelles, et cette tendance se maintiendra probablement après l'examen à mi-parcours du Programme. Au cours des deux années précédentes, le Programme alimentaire mondial a consacré 57 % de son aide aux PMA. Ce processus serait facilité si les institutions spécialisées, telles que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains et le Programme des Nations Unies pour l'environnement intégraient la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles à leurs programmes de travail. Les réunions consultatives interinstitutions constitueraient également un moyen d'encourager les organismes de Nations Unies à accroître leurs contributions en faveur des PMA.

25. Pour appuyer la stratégie de mobilisation de ressources, le Bureau du Haut Représentant prépare une campagne mondiale de sensibilisation en faveur de la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles. De même, il met en place, dans les PMA et chez leurs partenaires de développement, des groupes de soutien parlementaire pour la défense du processus de Bruxelles. Il mène des consultations bilatérales avec des gouvernements et informe régulièrement l'Union européenne et la Commission européenne pour les inciter à soutenir les PMA. Par ailleurs, toute stratégie de mobilisation de ressources devrait prévoir une campagne visant à stimuler l'aide à la prise d'ensembles de mesures commerciales en faveur de ces pays, à assurer une augmentation du financement au

titre du Cadre intégré renforcé et à élargir l'accès des exportations des PMA aux marchés. Parallèlement, le Bureau du Haut Représentant encourage ces pays à améliorer leurs résultats car ceux qui y parviennent ne connaîtront jamais de réduction des ressources qui leur ont été promises.

26. Bien que l'APD ait considérablement augmenté, de nombreux PMA sont toujours très éloignés des objectifs du Programme d'action de Bruxelles. Toutefois, il est important de ne pas oublier que le développement est un processus extrêmement complexe et que, si l'APD en est une composante importante, de nombreux autres facteurs, notamment le renforcement des capacités, sont tout aussi indispensables. De plus, la détermination des dirigeants nationaux est absolument essentielle.

27. Comme l'indiquent la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa soixante et unième session, lors de sa Réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, et la Déclaration du Millénaire, la responsabilité du développement incombe avant tout aux pays eux-mêmes. En conséquence, si l'on doit porter l'attention voulue aux avantages mutuels de l'aide du système des Nations Unies, de l'APD, de l'investissement étranger direct, d'un accès élargi aux marchés et de l'annulation de la dette, il est tout aussi vital d'élaborer les moyens d'accroître la capacité de développement des pays eux-mêmes.

28. Enfin, en réponse aux observations des représentants du Paraguay et de la Bolivie concernant une absence de grands desseins concernant le développement des pays sans littoral d'Amérique du Sud, l'intervenant appelle l'attention sur le fait que le rapport du Secrétaire général sur l'application de Programme d'action d'Almaty (A/61/302) mentionne les activités menées par les pays en développement sans littoral d'Amérique latine et les pays de transit limitrophes. Plusieurs paragraphes du rapport font référence à la situation du Paraguay et de la Bolivie. Le Bureau du Haut Représentant sollicite des orientations générales des États Membres en ce qui concerne leur vision de l'avenir et les mesures requises afin d'aider les pays en développement sans littoral. Ce faisant, il garde toujours présente à l'esprit la situation des pays en développement sans littoral d'Amérique latine.

29. **La Présidente** invite la Commission à mener un débat général sur la question.

30. **M. Le Roux** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que la réalisation des buts et objectifs inscrits dans le Programme d'action de Bruxelles exige un renouvellement des engagements des PMA et de leurs partenaires de développement. Il est d'une importance vitale de donner au partenariat un nouveau souffle et une nouvelle force en honorant les responsabilités mutuelles et partagées. Le Groupe des 77 et de la Chine se réjouit de la tenue récente de la Réunion de Haut niveau sur les pays les moins avancés ainsi que de l'élaboration de la Stratégie de Cotonou pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, qui présente clairement les réalisations obtenues jusqu'ici, les défis à relever et les mesures à prendre. À cet égard, le Groupe note avec préoccupation l'insuffisance des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles. Les sept engagements qui y sont énoncés doivent être honorés si l'on veut que les PMA atteignent les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

31. Le Groupe des 77 et de la Chine se réjouit de la décision prise par les pays en développement sans littoral de procéder à un examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty en 2008. S'il y a lieu, cet examen devrait être précédé d'une préparation aux niveaux national, sous-régional et régional et d'une préparation sur le fond, effectuées selon les modalités les plus efficaces, les mieux structurées et les plus participatives. Conformément au paragraphe 49 du Programme d'action, le processus préparatoire devrait être coordonné par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement et recevoir l'appui nécessaire des organismes des Nations Unies, notamment la CNUCED, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les commissions régionales et les organismes internationaux et régionaux compétents.

32. Les PMA et les pays en développement sans littoral ont déployé d'immenses efforts pour instaurer des conditions nationales favorables, mais le soutien des partenaires de développement reste insuffisant, voire inexistant. Le Groupe des 77 et de la Chine

exhorte les partenaires de développement à honorer les engagements pris dans le cadre du Programme d'action de Bruxelles et du Programme d'action d'Almaty afin que les objectifs et buts inscrits dans ces programmes puissent être atteints rapidement et dans les délais impartis. La coordination des mesures prises par l'Organisation des Nations Unies et ses institutions, fonds et programmes devrait être renforcée pour soutenir les PMA. Toutes les parties devraient encourager le secteur privé à investir dans les PMA et les pays en développement sans littoral. Mais le plus important est que les partenaires de développement honorent les engagements pris lors des grandes conférences et des réunions au sommet tenues depuis 10 ans, en particulier celles de Monterrey et de Johannesburg.

33. **Mme Fernández** (Finlande), parlant au nom de l'Union européenne, des pays adhérents (Bulgarie et Roumanie), des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie), des pays du Processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie), ainsi que de la République de Moldova et de l'Ukraine, se réjouit des résultats de l'examen global approfondi à mi-parcours, qui a été mené dans un esprit constructif. L'Union européenne note avec satisfaction que, depuis 2001, le taux de croissance économique des PMA en tant que groupe est très proche de l'objectif des 7 % et que l'APD des pays donateurs, en particulier l'aide destinée aux PMA, a globalement augmenté. Toutefois, il reste des retards considérables à combler dans certains domaines du Programme. L'intervenante espère que le renouvellement des engagements, lors de la Réunion de Haut niveau, accélèrera la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles sur les cinq prochaines années. Dans la déclaration qu'elle a faite à cette réunion, l'Union européenne présente de façon détaillée sa position sur la question.

34. L'Union européenne est foncièrement attachée à l'application des cinq priorités définies dans le Programme d'action d'Almaty. L'absence d'accès à la mer et les distances géographiques contribuent à accroître la pauvreté et entravent le progrès socioéconomique des pays en développement sans littoral. L'Union européenne se réjouit des avancées obtenues dans la mise en oeuvre du Programme d'action d'Almaty. L'Union européenne apporte un soutien financier au programme régional de transport routier et de transit de la Communauté économique des

États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), travaille avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et vient en tête de tous les partenaires commerciaux du groupe des pays en développement sans littoral. Néanmoins, à lui seul, le système des échanges ne peut résoudre les nombreux problèmes de développement des pays sans littoral. C'est pour cette raison, entre autres, que l'Union européenne se penche attentivement sur les questions relatives à l'aide pour le commerce. Pour l'Union européenne, la coopération avec les pays en développement sans littoral s'inscrit dans le projet de développement au sens large.

35. **M. Aspelund** (Islande) dit que son pays est foncièrement attaché à la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles et à la réalisation de l'objectif d'une APD en faveur des pays les moins avancés passant de 0,15 % du revenu national brut à 0,20 %. Il note avec plaisir que certains PMA ont atteint l'objectif d'un taux de croissance annuel de 7 %, mais il estime inquiétant que l'extrême pauvreté semble reculer dans un petit nombre de pays et s'aggraver dans un grand nombre de pays. Un effort international important doit être déployé de toute urgence afin d'inverser cette tendance. L'Islande est prête à jouer son rôle.

36. L'Islande soutient et finance l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) et elle accueille favorablement et appuie l'Initiative multilatérale pour l'allègement de la dette. Environ 70% de son APD bilatérale sont consacrés aux PMA, tandis que l'essentiel de ses activités multilatérales consiste en soutien à l'Agence islandaise de développement international. Celle-ci aide principalement les PMA, auxquels l'Islande continuera de réserver la plus large part de sa coopération pour le développement.

37. La sécurité alimentaire est un important volet de la coopération islandaise pour le développement. L'intervenante mentionne en particulier les projets bilatéraux de l'Islande concernant la pêche et son soutien accru au Programme alimentaire mondial. L'éducation, un autre volet essentiel, comporte des formations pour des pêcheurs, qui sont dispensées dans les pays partenaires, et des formations pour des experts en matière de technologies de l'énergie géothermique et de pêche, qui sont dispensées en Islande par des programmes de formation de l'Université des Nations Unies. Les programmes d'éducation de base et d'alphabétisation des adultes tiennent également une place importante dans la coopération bilatérale pour le

développement et mettent l'accent en particulier sur l'éducation et la formation des nationaux de PMA.

38. Il y a un besoin urgent d'aide pour les soins de santé, dont l'insuffisance constitue l'un des principaux problèmes des PMA. C'est pourquoi l'Islande a lancé des initiatives de soutien au secteur sanitaire dans deux PMA. Le Gouvernement islandais soutient le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et continuera d'appuyer les initiatives multilatérales dans ce domaine.

39. Le soutien à l'éducation, à la santé et aux activités économiques des femmes a un effet multiplicateur pour leurs communautés. C'est pourquoi l'Islande oriente de plus en plus sa coopération en matière de développement vers des projets tenant spécifiquement compte des besoins des femmes dans les PMA, tant dans ses activités bilatérales que par l'appui donné à l'action du Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes (UNIFEM).

40. L'Islande est foncièrement attachée à l'application des cinq priorités inscrites dans le Programme d'action d'Almaty et reconnaît que l'absence d'accès à la mer et l'éloignement des marchés mondiaux aggravent la pauvreté. L'importante initiative « Aide pour le commerce », que l'Islande appuie, peut réduire les inconvénients dus à la situation géographique et devrait s'inscrire dans une politique de développement plus large en faveur de ces pays.

41. L'Islande continuera à plaider pour une plus grande libéralisation des échanges internationaux. L'échec du cycle de négociations commerciales de Doha pourrait ralentir l'intégration des pays en situation particulière à l'économie mondiale, mais une rupture des négociations aurait des conséquences négatives pour les pays en développement, en particulier pour les PMA et les pays en développement sans littoral. Les négociateurs commerciaux doivent retourner dans les plus brefs délais à la table des négociations.

42. **M. Kittikhoun** (République démocratique populaire lao), parlant au nom du Groupe des pays en développement sans littoral, dit que le Groupe se sent encouragé par les informations données dans le rapport du Secrétaire général (A/61/302) sur les activités très diverses menées par différentes parties au cours de l'année précédente. Il convient d'examiner les recommandations du Secrétaire général.

43. Les pays en développement sans littoral continuent de se heurter à de graves difficultés qui tiennent principalement aux coûts prohibitifs du transport, à l'insuffisance des équipements et à la lourdeur des procédures aux frontières, dont l'ensemble nuit à la compétitivité de ces pays sur les marchés mondiaux et les rendent moins attrayants pour l'investissement étranger direct et autres flux financiers. C'est pourquoi le Groupe souligne que les négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'accès aux marchés des biens agricoles et non agricoles doivent accorder une importance spéciale aux produits présentant un intérêt particulier pour les pays en développement sans littoral, demande l'application intégrale du Consensus de São Paulo et du Document final du Sommet mondial de 2005, et demande instamment un accroissement de l'aide financière et technique au renforcement des capacités dans le domaine des négociations de l'OMC sur la facilitation des échanges. Dans ce contexte, les partenaires de développement devraient considérer comme prioritaire la mise en œuvre de l'initiative « Aide pour le commerce » et l'OMC devrait prendre en compte les difficultés particulières des pays en développement sans littoral dans la mise en œuvre de cette initiative. Étant donné l'importance qu'ils attachent à la facilitation du commerce et à l'aide pour le commerce, les pays en développement sans littoral partagent la préoccupation de la communauté internationale concernant la suspension des négociations de l'OMC et demandent que le cycle de négociations commerciales de Doha reprenne dans les meilleurs délais.

44. La première Réunion des chefs d'État et de gouvernement des pays en développement sans littoral, tenue à La Havane en septembre 2006 en marge de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, a revêtu une importance historique pour le Groupe. Dans la Déclaration qu'ils ont adoptée lors de cette réunion, les chefs d'État et de gouvernement des pays en développement sans littoral ont réaffirmé leur engagement à nouer des partenariats réels avec les pays de transit limitrophes et les partenaires de développement, déclaré qu'ils attachaient une importance particulière à la participation effective de leurs pays au système des échanges internationaux et décidé de renforcer leur voix collective dans les négociations commerciales de l'OMC. En outre, ils ont lancé un appel demandant l'organisation d'un examen à mi-parcours pour

l'évaluation des progrès accomplis et l'élaboration de nouvelles stratégies permettant de traduire en projets précis les mesures spéciales requises par le Programme d'action d'Almaty.

45. Le Groupe soumettra à l'Assemblée générale à sa session en cours une proposition concernant l'organisation de l'examen à mi-parcours, qui devra être bien structuré, ouvert et efficace et éviter d'entraîner des réunions se faisant double emploi. La participation active des pays en développement de transit et des partenaires de développement est indispensable aux bons résultats de l'examen à mi-parcours. Le Bureau du Haut Représentant devrait coordonner les activités préparatoires et le processus d'examen devrait bénéficier du soutien des organismes des Nations Unies, dans le cadre du Programme d'action.

46. Faire du Programme d'Action d'Almaty une réalité est une tâche ardue qui exige plus de synergie et de ressources. L'intervenant prie les organismes compétents des Nations Unies et autres organisations internationales d'intégrer le Programme d'action aux programmes de travail concernés et demande instamment aux pays donateurs et aux institutions multilatérales et régionales de financement et de développement d'apporter aux pays en développement sans littoral et de transit une assistance technique et financière sous la forme de subventions et de prêts à des conditions de faveur. En dépit de leurs graves difficultés, les pays en développement sans littoral restent résolus à engager des réformes, ont l'obligation de développer l'infrastructure de transport de transit dans le cadre de leur budget national et continueront d'œuvrer au renforcement de la détermination des organismes nationaux à traduire le Programme d'action en actes concrets. Les pays en développement sans littoral réaffirment leur engagement à travailler en étroite collaboration avec les pays de transit limitrophes, dont ils dépendent pour l'accès à la mer et depuis la mer. Les groupements économiques régionaux, les accords de transit et les accords bilatéraux jouent un rôle décisif dans la promotion de la coopération du transport de transit. Les pays en développement sans littoral s'engagent à mettre ces accords en application.

47. Enfin, le Groupe renouvelle son appel aux pays donateurs, aux institutions internationales de financement et de développement et aux sociétés privées pour qu'ils fassent des contributions

volontaires au fonds d'affectation spéciale destiné à faciliter le suivi de l'application du document issu de la Conférence ministérielle internationale d'Almaty.

48. **M. Ehouzou** (Bénin), parlant au nom des pays les moins avancés, dit que ces pays espèrent que la Réunion de haut niveau donnera un nouvel élan à la prise en compte de leurs besoins particuliers. Malgré les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme, leur situation socioéconomique reste précaire et bon nombre d'entre eux n'atteindront pas les objectifs du Programme, sans parler des objectifs du Millénaire pour le développement.

49. La communauté internationale apporte une aide qui reste insuffisante à couvrir les besoins réels des PMA dans de nombreux domaines. C'est pourquoi il y a lieu de se réjouir du renouvellement de l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement de répondre à ces besoins. Néanmoins, les objectifs de développement adoptés à l'échelon international, notamment les objectifs du Millénaire, pourraient être atteints dans les PMA si les sept engagements définis dans le Programme d'action de Bruxelles sont honorés dans les délais fixés.

50. Le Programme jette les bases d'un partenariat mondial au service d'une croissance économique soutenue, d'un développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Certes, la responsabilité de leur développement incombe en premier lieu aux PMA eux-mêmes mais la communauté internationale doit impérativement apporter un appui concret à leurs efforts, dans un esprit de responsabilité partagée. Au cours des quatre prochaines années, des mesures ambitieuses devront être prises pour permettre aux PMA d'atteindre les buts qu'ils ont fixés en accord avec leurs partenaires de développement, de surmonter les obstacles énumérés dans la Stratégie de Cotonou et de donner suite aux recommandations qui y sont formulées. Pour les PMA, cela signifie améliorer la gouvernance, la transparence et la capacité de production et, pour leurs partenaires de développement, cela signifie réserver 0,2 % de leur PNB à l'Aide publique au développement en faveur des PMA et donner un accès préférentiel en franchise et hors quota à tous leurs produits. Il faudrait soulager les PMA du fardeau de la dette en annulant toutes leurs dettes.

51. Pour la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, les Représentants résidents des Nations

Unies, les équipes de pays et les commissions régionales devraient tout mettre en œuvre pour appliquer l'approche secteur par secteur recommandée dans la Stratégie de Cotonou. Il conviendrait également que le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement élabore une stratégie de sensibilisation visant à donner plus de visibilité aux activités d'exécution.

52. L'intervenant exhorte les divers départements du Secrétariat à inclure la question des PMA dans leurs analyses des questions de développement et à étudier la possibilité de lancer des programmes d'aide à long terme en leur faveur. Enfin, les PMA demandent instamment aux institutions de Bretton Woods et aux autres institutions chargées du financement du développement de prendre davantage en compte leurs besoins en augmentant dans une mesure sensible les ressources qui leur sont destinées.

53. **M. Exantus** (Haïti), parlant au nom des pays de la Communauté des Caraïbes, dit que tous les membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) connaissent des difficultés de développement, dont certaines risquent de compromettre les progrès déjà réalisés par la majorité des pays.

54. Les économies des petits États insulaires en développement de la CARICOM sont extrêmement vulnérables, et Haïti se trouve dans une situation particulière qui devrait retenir l'attention de l'ensemble de la communauté internationale. Malheureusement, il y a des écarts immenses entre la croissance réalisée par les différentes régions et entre les richesses des différents groupes sociaux du monde entier. La rapidité des innovations techniques et la mondialisation ont propulsé la croissance et la richesse à des niveaux sans précédent dans certaines régions du globe, ce qui n'a pas été le cas des PMA.

55. Le Programme d'action de Bruxelles fixe les objectifs les plus ambitieux qui aient jamais été assignés aux PMA. Or, les conclusions de la Réunion de haut niveau et des réunions régionales d'examen laissent entendre qu'un grand nombre de ces pays ne parviendront pas au taux de croissance annuel de 7 % requis pour réaliser ces objectifs et que l'aide des partenaires de développement n'atteint pas le niveau convenu. À Haïti, une combinaison de facteurs défavorables a provoqué une baisse constante du PIB par habitant pendant les six dernières années.

Toutefois, la CARICOM s'emploie à fournir à Haïti l'assistance technique nécessaire pour l'aider à atteindre le point d'achèvement fixé par l'Initiative PPTE renforcée afin que le pays puisse bénéficier de l'allègement de la dette.

56. C'est le devoir moral de la communauté internationale d'éliminer les situations de dénuement total. Si toutes les tentatives menées pour mettre en œuvre les innombrables mesures d'élimination de la pauvreté proposées depuis 15 ans sont harmonisées, on pourra obtenir des résultats réels. Le Programme d'action de Bruxelles – qui concrétise les principes de la Déclaration du Millénaire – est l'instrument indiqué pour cette harmonisation. La communauté internationale doit centrer ses efforts sur l'APD, l'allègement de la dette et le commerce extérieur et les gouvernements des PMA doivent adopter des politiques macroéconomiques saines et s'engager sérieusement dans des réformes institutionnelles. Il est incontestable que si, pendant les cinq années restantes du Programme d'action de Bruxelles, les bailleurs de l'APD fournissent un effort soutenu en faveur des pays les moins avancés, ceux-ci pourraient rattraper leur retard et réaliser les objectifs du Programme. Pris séparément, l'APD, l'Initiative PPTE et le commerce extérieur ne suffisent pas à assurer le développement durable des PMA, mais un dosage judicieux de ces trois éléments dans le cadre de politiques et d'initiatives concertées donnerait à ces pays une chance de sortir leur population des affres du dénuement et de leur offrir un avenir qui leur apporte plus de stabilité et d'espoir.

57. **M. Kapoma** (Zambie), parlant au nom de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), dit qu'au moins la moitié des membres de la SADC entrent dans la catégorie des PMA. Malheureusement, ces pays restent en marge de l'économie mondiale et plus de la moitié de leur population vit dans l'extrême pauvreté. Le Programme d'action de Bruxelles s'est révélé trop ambitieux et n'a toujours pas été intégré dans les politiques et stratégies nationales des PMA. Parallèlement, les politiques internationales doivent être adaptées de façon à orienter une plus large part de l'APD vers des projets visant à améliorer les infrastructures et les secteurs productifs de ces pays.

58. S'agissant des sept engagements définis dans le Programme d'action de Bruxelles, les membres de la SADC ont obtenu des résultats relativement bons en ce

qui concerne l'Engagement 2, mais le fardeau que représentent les maladies constitue un obstacle qui les empêche d'honorer les Engagements 1 et 3, bien que la région progresse vers les objectifs de l'enseignement primaire pour tous et de l'égalité des sexes dans l'enseignement primaire. De nombreuses difficultés de l'offre qui entravent la réalisation de l'Engagement 4 peuvent être examinées dans le cadre de l'Engagement 5.

59. Les membres de la SADC réalisent que le commerce extérieur est un moteur pour la croissance et qu'ils doivent, par conséquent, améliorer leurs équipements et rationaliser leurs procédures administratives. Ils expriment leur gratitude à tous les pays qui leur ont accordé un accès préférentiel à leur marché et prient instamment les partenaires de développement d'augmenter leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré. Ils demandent également que le cycle de négociations commerciales de Doha reprenne au plus vite. Comme l'APD est d'une importance décisive pour la réalisation des objectifs et buts du Programme d'action de Bruxelles, en vue de la réalisation de l'Engagement 7, la communauté des donateurs devrait augmenter les flux d'APD en faveur des pays les moins avancés et accélérer l'annulation de la dette.

60. La SADC est résolue à poursuivre les buts du Programme d'action de Bruxelles et les objectifs convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et elle prie instamment ses partenaires de développement de l'aider à améliorer le bien-être de sa population et à la sortir de l'extrême pauvreté.

61. **M. Chulkov** (Fédération de Russie) dit que le Programme d'action de Bruxelles revêt une importance cruciale pour l'exécution du programme mondial de développement et qu'en conséquence, sa mise en œuvre devrait être une priorité pour la communauté internationale. Le développement des pays les moins avancés du monde est un facteur décisif de la réalisation des buts et objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment des objectifs du Millénaire. C'est pourquoi le Gouvernement russe souscrit à la déclaration adoptée à la Réunion de haut niveau.

62. Les autorités russes prennent des mesures concrètes en vue d'encourager le développement des PMA, en réduisant les droits à l'importation, en

abolissant les quotas, en appliquant un régime préférentiel aux importations en provenance de ces pays et en s'abstenant d'imposer des mesures anti-dumping ou des mesures protectionnistes particulières. De plus, la Fédération de Russie prend une part active à des mesures multilatérales visant à alléger le fardeau que représente la dette pour les PMA et annule des dettes bilatérales.

63. Le rapport du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action d'Almaty (A/61/302) donne une description objective des efforts entrepris par la communauté internationale pour appliquer le Programme. Il mentionne l'accord-cadre tripartite sur le trafic de transit conclu entre la Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie, mais la Russie joue également un rôle actif dans le projet exécuté par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, qui vise à promouvoir la coopération entre les compagnies ferroviaires dans le cadre de l'appui à apporter à douze pays sans littoral d'Asie et du Caucase. Dans le cadre de ce projet, un train porte-conteneurs relie Oulan-Bator (Mongolie) à Brest (Biélorus) en traversant le territoire russe sur la plus grande partie de son itinéraire. D'après les essais, la distance de 7 562 km peut être parcourue en 13 jours, et il est donc possible de raccourcir sensiblement les délais de livraison du fret dans les pays sans littoral concernés et d'économiser des ressources. Des efforts pour élargir l'intégration économique régionale et des accords relatifs à la coopération sous-régionale et bilatérale sur le transport en transit faciliteraient considérablement l'établissement de systèmes de transport de transit efficaces. C'est pourquoi il faudrait poursuivre la mise en œuvre de ces accords.

64. **M. Sunaga** (Japon) dit que la Réunion de haut niveau a permis de faire le point des progrès accomplis et des défis qu'il reste à relever. La délégation japonaise continuera de promouvoir, avec les PMA et les partenaires de développement, la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles et la réalisation des objectifs du Millénaire. Dans ce contexte, l'intervenant rappelle que son Gouvernement a annoncé, lors de la Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Hong-Kong en décembre 2005, le lancement d'une Initiative de développement en faveur du commerce, fondée sur le concept de l'aide pour le commerce. Dans le cadre de cette Initiative, des procédures nationales relatives à un régime en franchise et hors quota pour des importations en provenance des pays en développement

sont déjà en place. Afin d'améliorer les capacités des pays en développement en matière d'offre, l'Initiative leur fournit une assistance technique visant à renforcer leur capacité de production, ainsi qu'une assistance financière qui doit permettre d'améliorer leurs infrastructures économiques de base telles que les routes et les ports.

65. L'intervenant se réjouit de la tenue, à Cuba en septembre 2006, de la première réunion au sommet des pays en développement sans littoral, à laquelle la délégation japonaise a participé en qualité d'observateur. La déclaration adoptée lors de cette réunion fournira un cadre pour la poursuite de l'application du Programme d'action d'Almaty, à laquelle sa délégation est attachée. Par exemple le Gouvernement japonais, reconnaissant qu'il importe d'améliorer les capacités et les équipements, fournit une APD et consent des prêts à des conditions favorables afin de contribuer au développement des équipements et d'améliorer les réseaux de transport régionaux. En outre, la délégation japonaise appuie la proposition en faveur d'un examen à mi-parcours de l'application du Programme d'action d'Almaty.

66. **M. Sayeed** (Inde) dit que la résolution des difficultés et des problèmes auxquels se heurtent les pays en développement de transit doit être menée dans le contexte de la recherche de solutions viables aux problèmes de transport des pays en voie de développement sans littoral. La construction et l'entretien d'équipements de transport coûtent cher et la communauté internationale doit consacrer davantage de ressources financières et d'assistance technique à ces efforts. C'est pourquoi l'intervenant prie instamment l'Assemblée générale de suivre l'application du Programme d'action d'Almaty et appuie la tenue, en 2008, d'un examen à mi-parcours des progrès accomplis.

67. Les pays en développement de transit ont la responsabilité supplémentaire de fournir des moyens de transport vers les pays sans littoral, alors que certaines de leurs propres régions sont aussi éloignées de la mer que les pays voisins sans littoral. Par exemple, l'Inde accorde la plus haute priorité aux relations de bon voisinage et au commerce avec le Bhoutan et le Népal ainsi qu'à la coopération relative aux problèmes de transit. C'est ainsi qu'elle compte parmi les plus grands investisseurs étrangers dans l'un de ces pays et qu'elle a réduit les coûts du transport, pour l'autre pays, au tiers des coûts moyens appliqués aux pays

sans littoral et à la moitié des coûts moyens appliqués à l'ensemble des pays en développement.

68. Les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles sont insuffisants. Certes, de nombreux PMA ont obtenu des taux de croissance relativement élevés mais leur capacité de production doit être renforcée pour leur assurer une croissance économique soutenue. Le caractère durable de la croissance économique dépendra en particulier de la mesure dans laquelle les apports actuels de l'APD et de l'investissement étranger direct et ceux qui viendront les compléter seront orientés vers l'allègement de la dette et les secours d'urgence. Par ailleurs, l'intervenant se déclare préoccupé par le fait que l'APD en faveur des pays les moins avancés représente moins des 2/3 de l'objectif convenu, et prie instamment les pays développés d'y consacrer de 0,15 % à 0,20 % de leur PNB, conformément à l'objectif convenu. Les investissements du secteur privé pourraient également jouer un rôle majeur mais, dans de nombreux PMA, les équipements et l'infrastructure sociale sont trop sous-développés pour attirer de tels investissements. C'est pourquoi l'intervenant souligne que les partenaires de développement doivent promouvoir la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles et favoriser la croissance économique, l'amélioration de la prestation de services et la réduction de la pauvreté dans les PMA, en améliorant l'aide et en l'orientant de manière plus rationnelle, en allégeant la dette et en améliorant l'accès aux marchés.

69. La question de la dette est d'une importance décisive pour de nombreux PMA et l'intervenant attend avec intérêt la mise en application de l'Initiative multilatérale d'allègement de la dette. Le Gouvernement indien a prouvé sa volonté d'aider les PMA qui se trouvent dans une situation particulièrement difficile en annulant la dette impayée de sept pays pauvres très endettés. Toutefois, l'allègement de la dette doit s'accompagner de mesures d'amélioration de la gestion de la dette et d'une démarche volontariste de promotion des exportations et d'accroissement des recettes grâce à une amélioration de l'accès aux marchés et des débouchés commerciaux.

70. Le lancement du troisième cycle de négociations pour un Système global de préférences commerciales suscite beaucoup d'espoir pour les PMA et les autres pays en développement. L'intervenant se réjouit des dispositions prises par les partenaires de

développement en vue d'ouvrir leurs marchés aux produits des PMA et indique que son Gouvernement met au point un ensemble de mesures afin de donner aux exportations des PMA un accès préférentiel à son marché. Il indique également qu'en 2002, 34 % des exportations des PMA ont été destinés à d'autres pays en développement et que 56 % de leurs importations provenaient d'autres pays en développement. Ces chiffres sont des indicateurs éloquentes des possibilités qui s'offrent à un renforcement de la coopération Sud-Sud.

71. La délégation indienne se déclare résolument en faveur d'un accroissement de la coopération Sud-Sud et s'emploie au renforcement d'une coopération économique mutuellement avantageuse avec les PMA en général et avec ceux de la région en particulier. Il existe depuis plus de 40 ans un programme de coopération économique et technique qui prévoit la formation de nationaux des PMA en Inde et l'envoi d'experts indiens dans les PMA. L'Afrique a toujours été une priorité, et le Gouvernement indien accroît sa coopération avec ce continent dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et d'initiatives telles que l'Approche technico-économique pour le Mouvement Afrique-Inde (Team-9) en Afrique de l'Ouest. Les prêts et autres aides financières apportées par l'Inde représentent près d'un milliard de dollars. En outre, des travaux sont en cours concernant une mission relative à un satellite panafricain et à une connectivité optique qui reliera des établissements d'enseignement et des hôpitaux avec des institutions homologues en Inde.

72. **M. Chowdhury** (Bangladesh) dit que les économies, institutions et ressources des PMA sont fragiles. Ces pays ne sont pas en mesure de mobiliser des ressources intérieures et extérieures à des fins de production, et l'aide internationale est d'une insuffisance criante. Incapables de s'intégrer à l'économie mondiale, ces pays risquent d'être marginalisés et certains d'entre eux sont même en train de régresser. Qui plus est, en 2004, les PMA ont consacré près de six milliards de dollars au service de la dette, et huit milliards de dollars de plus ont été prélevés par les sociétés étrangères et les particuliers étrangers qui travaillent dans ces pays. Si ces montants sont déduits de l'APD et de l'investissement étranger direct, l'injection nette de capitaux dans les PMA n'atteint même pas cinq milliards de dollars, soit deux

centimes de dollars par citoyen et, de surcroît, assortis de conditionnalités.

73. La suspension des négociations relatives au Programme de Doha pour le développement a des conséquences d'une ampleur démesurée pour les PMA; il faudrait reprendre immédiatement les négociations et définir les modalités de l'accès aux marchés. On doit rendre opérationnels l'initiative Aide pour le commerce et le Cadre intégré renforcé en faveur des PMA pour résoudre le problème des capacités limitées et celui des barrières non tarifaires et paratarifaires établies par les pays développés. Par ailleurs, l'intervenant se dit préoccupé par le fait que les pays les plus démunis du monde subiront dans une mesure disproportionnée les effets de la montée du niveau de la mer causée par le réchauffement planétaire, alors qu'ils n'y auront guère contribué et qu'ils sont mal équipés pour y faire face.

74. Un certain nombre de mesures sont nécessaires pour répondre aux besoins des PMA. Les pays développés doivent honorer leurs engagements en matière d'aide; les dettes des PMA doivent être annulées; leurs produits doivent pouvoir accéder librement aux marchés des pays développés. Les règles d'origine doivent être modifiées; les PMA devraient bénéficier d'une plus grande marge lorsqu'ils prennent des engagements et exécutent des obligations; un traitement spécial et différentiel devrait être systématiquement prévu au sein de l'OMC; les fournisseurs de services aux PMA devraient pouvoir accéder librement aux marchés des pays développés et l'investissement étranger direct et les transferts aux PMA devraient être encouragés pour y accroître les ressources financières.

75. L'intervenant recommande un nouveau modèle de développement qui mette l'accent sur la réduction de la pauvreté et sur une croissance appropriée. Les PMA admettent qu'il leur revient de fournir des efforts significatifs – par exemple, le Bangladesh a été un pionnier dans les domaines du microcrédit et de l'éducation non organisée des femmes –, mais c'est la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles qui apporterait la preuve espérée de l'engagement de la communauté internationale.

76. **M. Liu Zhenmin** (Chine) dit que des progrès ont été faits dans l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010. Toutefois, bien que le taux de croissance économique des PMA pris dans leur ensemble se

rapproche de l'objectif de 7 %, en ce qui concerne la plupart d'entre eux, l'état de la pauvreté s'est encore resserré, l'environnement s'est dégradé, le fardeau de la dette s'est alourdi et l'APD n'a guère augmenté. C'est pourquoi l'intervenant se réjouit de la déclaration adoptée à la récente Réunion de Haut niveau.

77. La communauté internationale se doit d'aider les PMA dans leurs efforts de développement, qui concernent 700 millions de personnes parmi les plus pauvres du monde. Les donateurs des pays développés doivent honorer l'engagement qu'ils ont pris de consacrer de 0,15 % à 0,20 % du produit national brut à l'APD en faveur des PMA d'ici à 2015, d'accroître les subventions, d'alléger la dette, d'appliquer le document issu de la Conférence ministérielle de Hong Kong tenue par l'OMC et d'accorder un accès en franchise et hors quota aux exportations des PMA d'ici à 2008.

78. Le Gouvernement chinois aide les PMA dans toute la mesure de ses possibilités. Lors du Sommet mondial de 2005, il a annoncé cinq mesures visant à accélérer le développement des pays en développement, dont les principaux bénéficiaires ont été les PMA. Il a apporté une aide aux PMA dans le cadre de 1 701 opérations, mené à bien 799 projets, annulé 172 dettes de 36 PMA et accordé un accès en franchise à certaines exportations de 39 PMA qui ont des relations diplomatiques avec la Chine. À la réunion au sommet du Forum Chine-Afrique sur la coopération, tenu il y a quelques jours, le Gouvernement chinois a proposé des mesures supplémentaires pour accélérer le développement de l'Afrique. Il continuera de promouvoir le renforcement de la coopération Sud-Sud et le développement des PMA.

79. Les pays en développement sans littoral doivent supporter des coûts supplémentaires, qui entravent gravement leur commerce et le développement de leurs économies, et c'est pourquoi l'intervenant se réjouit des progrès de l'application du Programme d'action d'Almaty. En 2004, les pays en développement sans littoral ont enregistré une hausse considérable de leur PIB et de l'investissement étranger direct, mais le fardeau de la dette a réduit leurs résultats économiques globaux. La poursuite de l'application du Programme d'action d'Almaty passera nécessairement par une coopération entre les pays en développement sans littoral et de transit et leurs partenaires internationaux, en particulier les donateurs des pays développés. La construction de réseaux de transport rationnels et la

coopération en matière de transport de transit intéressent aussi bien les pays en développement sans littoral et que les pays en développement de transit. La mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty doit donc être fondée sur les principes de la consultation, des avantages mutuels et du développement commun.

80. La Chine, pays en développement de transit doté d'un vaste territoire et de quelques régions enclavées, comprend parfaitement les préoccupations des pays en développement sans littoral et se tient prête à leur apporter une aide au développement et à faire de son mieux pour répondre à leurs besoins en matière de transport de transit. Le Gouvernement chinois a signé avec les pays limitrophes 13 accords bilatéraux et multilatéraux relatifs au transport et a ouvert un certain nombre de routes à la circulation des personnes et des biens. De plus, il a accordé 60 millions de yuan renminbi à la République du Kirghizistan pour la construction d'une route qui reliera la Chine, le Kirghizistan et l'Ouzbékistan, et il a augmenté le financement de la construction des sections chinoises de 12 voies de transport de surface menant vers d'autres pays de la région.

81. La délégation chinoise prend note avec satisfaction du rôle actif joué par le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le Haut Représentant devrait renforcer la coordination avec les pays et les institutions concernés pour faciliter la réalisation des objectifs pertinents du Programme d'action de Bruxelles et du Programme d'action d'Almaty.

82. **M. Meurs** (États-Unis d'Amérique) dit la pauvreté est un problème difficile qui se pose à la communauté internationale, en particulier aux PMA, et qu'il est dans l'intérêt de toutes les nations d'éradiquer ce fléau. Outre l'aide fournie par l'intermédiaire des organisations internationales d'aide et de développement, le Gouvernement des États-Unis a fait du développement, et notamment des besoins particuliers des PMA, l'un des piliers de sa stratégie en matière de sécurité nationale et de politique étrangère.

83. L'APD fournie par les États-Unis est passée de 10 milliards de dollars à 27,6 milliards de dollars entre 2000 et 2005; entre 2004 et 2005, l'aide bilatérale en faveur des PMA s'est accrue de près de 40 %, passant à presque 5 milliards de dollars; l'aide à l'Afrique est passée à 4,2 milliards de dollars, soit plus de 150 %

d'augmentation par rapport aux niveaux de 2000. Par ailleurs, en 2005, le montant total des apports financiers privés non commerciaux provenant des États-Unis, notamment les transferts de revenus des particuliers, les investissements privés nets et les subventions des organisations non gouvernementales, a atteint 119 milliards de dollars, soit plus de quatre fois le montant de l'APD. De plus, les États-Unis restent la première source d'aide humanitaire et de secours en cas de catastrophe.

84. La croissance économique, des perspectives économiques, l'accès aux marchés mondiaux et la création d'institutions qui fonctionnent sont les clefs de la réduction de la pauvreté. Le commerce extérieur joue un rôle vital; la part des pays en développement dans le commerce mondial est passé de 20% en 1995 à près de 30 % en 2005, ce qui a permis aux pays émergents de réaliser un taux de croissance annuel moyen du PIB par habitant de 5,6%, contre 1,9% pour les pays développés.

85. En 2004, les États-Unis ont été le premier importateur de biens en provenance des pays en développement. La réduction des tarifs douaniers et autres barrières commerciales peut donner un essor considérable au commerce extérieur des pays en développement, et l'intervenant indique que les États-Unis appliquent déjà des tarifs douaniers relativement faibles aux produits en provenance des pays en développement. Néanmoins, les barrières commerciales instituées par les pays en développement eux-mêmes restent non négligeables et devraient être prises en compte dans les efforts de libéralisation des échanges. Le Gouvernement américain reste attaché à une vaste libéralisation des échanges dans le cadre du cycle de négociations commerciales de Doha, et l'intervenant rappelle que son Gouvernement est le premier fournisseur d'aide au renforcement des capacités commerciales des pays en développement.

86. Pour honorer les engagements pris au Sommet du Millénaire et à la Conférence internationale sur le financement du développement, le Gouvernement américain a créé l'organisme Millenium Challenge Corporation, qui s'emploie à réduire la pauvreté en assurant une croissance durable, en partenariat avec les pays dont les résultats rendent possible la réalisation de cet objectif. Cet organisme travaille actuellement avec 22 pays répondant à ce critère, dont 12 sont des PMA. Des accords ont été conclus avec neuf pays et deux autres accords sont à l'étude; quatre des pays

concernés sont des PMA. Les 11 accords représentent un engagement de 3 milliards de dollars et 11 autres accords représentant un engagement supplémentaire de plus de 5 milliards de dollars pourront être conclus sous peu. Les accords de ce type concernent des pays qui obtiennent de bons résultats en matière de gouvernance, investissent dans les ressources humaines et encouragent la liberté économique.

87. L'organisme Millenium Challenge Corporation donne une forme concrète au Programme d'action de Bruxelles et, puisqu'il n'existe pas d'approche unique du développement applicable dans tous les cas, il s'appuie sur des facteurs de croissance et de développement durables qui ont fait leur preuve : prise en main par les pays de programmes de développement axés sur les résultats, renforcement des capacités, bonne gouvernance, primauté du droit, institutions qui fonctionnent, conditions de pleine concurrence, préservation de l'environnement et mobilisation des ressources financières. Le Millenium Challenge Corporation et autres programmes d'aide au développement de nature à apporter des transformations lancés par les États-Unis offrent leur partenariat et des ressources importantes en échange d'un bilan et de résultats mesurables obtenus dans la recherche de réalisations durables en matière de développement. Le partenariat et l'engagement partagé d'aider des gens à mieux vivre apporteront le progrès dans les pays en développement et dans la communauté internationale dans son ensemble.

88. **M. Gansukh** (Mongolie) dit que le commerce extérieur est indispensable aux PMA sans littoral pour créer les ressources nécessaires à leur croissance et à leur développement. La possibilité pour leurs produits d'accéder plus librement aux marchés, demandée par le Programme d'action d'Almaty, réduira les effets des inconvénients naturels et des inconvénients induits par le marché, tels que les fluctuations des cours. Les procédures douanières et le transport tiennent la première place dans les coûts de leurs exportations et les procédures de la douane et du passage des frontières sont responsables de 75% des retards; l'intervenant rappelle qu'au premier Sommet des chefs d'États et de gouvernement des pays en développement sans littoral, tenu deux mois plus tôt à Cuba, les participants ont demandé à la communauté internationale de se pencher tout particulièrement sur les problèmes spécifiques auxquels se heurtent les pays

en développement sans littoral pendant les négociations commerciales de l'OMC.

89. Les améliorations de l'accès aux marchés doivent être complétées par des efforts soutenus visant à accroître la capacité de production des pays en développement sans littoral, et il convient de renforcer leur capacité en matière de négociations commerciales et ce, en augmentant sensiblement les financements et l'assistance technique. La communauté internationale doit honorer son engagement d'aider les pays en développement sans littoral à trouver des solutions à leurs besoins spécifiques en ouvrant les marchés à leurs exportations et en renforçant leur capacité d'exportation.

90. De même, l'assistance financière et technique au service du développement des infrastructures de transport est une priorité, et les mesures de soutien et de coopération bilatérales, régionales et internationales devraient être renforcées. À cet égard, l'intervenant met l'accent sur les efforts des commissions régionales, en particulier de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et espère que l'Accord intergouvernemental sur un réseau ferroviaire transasiatique sera bientôt mis en vigueur.

91. La délégation mongole ne ménage aucun effort pour défendre les intérêts des pays en développement sans littoral dans les instances internationales et continuera de coopérer dans ce domaine avec d'autres pays de ce groupe et des partenaires internationaux. Ainsi, il a offert d'accueillir, en 2007, la prochaine réunion des ministres du commerce des pays en développement sans littoral, ce qui offrira une nouvelle occasion d'oeuvrer en coopération avec les partenaires de développement à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et à la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty.

92. Le transport de transit devrait être facilité par la mise en place d'un dispositif totalement intégré fondé sur un accord multilatéral. À cet effet, le Gouvernement mongol met la dernière main à un accord-cadre tripartite sur la coopération en matière de transit avec la République populaire de Chine et la Fédération de Russie pour donner un cadre au trafic de transit qui emprunte le plus grand couloir de transit par voie terrestre du monde. Ce travail pourrait servir de modèle pour la mise en place d'un dispositif multilatéral. Enfin, l'intervenant rappelle la suggestion

faite par le Président de la Mongolie lors du Sommet de la Havane concernant la création d'un groupe de réflexion international qui contribuerait à l'élaboration de stratégies sur toute question d'intérêt commun, idée sur laquelle les pays en développement sans littoral et leurs partenaires de développement devraient se pencher.

*La séance est levée à 13 h 05*